



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Bureau syndical

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

**OBJET :**

**OPERATION SITE PILOTE  
DE LA BASSEE –  
CONVENTION RELATIVE  
A L'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DE  
PARCELLES PRIVEES ET  
AUX BULLETINS DE  
REGLEMENT  
D'INDEMNITES**

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre, les membres du Bureau syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-cinq octobre 2019, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

**Etaient présents :****Au titre du Conseil de Paris :**

Mme Annick OLIVIER,

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

M. Daniel COURTES, M. Denis LARGHERO,

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

M. Belaïde BEDREDDINE, M. Frédéric MOLOSSI,

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

Mme Chantal DURAND, M. Daniel GUÉRIN,

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

M. Jean-Michel VIART

**Etaient absents excusés :**

M. David BELLiard, Mme Halima JEMNI

**Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :**

M. Nicolas BONNET-OULALDJ à M. Belaïde BEDREDDINE

Mme Célia BLAUDEL à M. Frédéric MOLOSSI

M. François VAUGLIN à Mme Annick OLIVIER

M. Patrick TREMEGE à M. Daniel COURTES

Nombre des membres  
composant le Bureau  
syndical.....14

En exercice.....14

Présents à la  
séance.....8

Représentés  
par mandat.....4

Absents.....2

La majorité des membres étant présente.

2019-11/03

**BUREAU SYNDICAL  
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019**

**OBJET : OPERATION DE SITE PILOTE DE LA BASSEE –CONVENTION RELATIVE  
A L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE PARCELLES PRIVEES ET AUX  
BULLETINS DE REGLEMENT D'INDEMNITES**

Le Bureau syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.3111-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

VU la délibération n°2017-01/15 du 26 janvier 2017 du Comité syndical approuvant les principes de la stratégie foncière sur le projet de la Bassée ;

VU la délibération n°2019-05/01 du 24 mai 2019 du Comité syndical approuvant l'avant-projet de l'opération ;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019-39 de Monsieur le Président en date du 7 novembre 2019 ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour l'EPTB de réaliser de reconnaissances préalables aux travaux du site pilote de la Bassée ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour l'EPTB de disposer temporairement de parcelles pour l'organisation des travaux du site pilote de la Bassée ;

**CONSIDERANT** les gênes causées par ces occupations temporaires ;

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**Article 1** : APPROUVE les termes du projet de convention relative à l'occupation temporaire des parcelles privées non constitutive de droits réels ci-annexé, ainsi que les termes du projet de bulletin de règlement d'indemnités.

**Article 2 :** PRECISE que les indemnisations ont été fixées suivant le barème établi par la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France.

**Article 3 :** AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions individualisées en fonction de l'état indicatif recensé des propriétaires concernés ci-annexé au présent acte pour un montant limité à 50 000 euros (CINQUANTE MILLE EUROS) ainsi que les bulletins de règlement d'indemnités.

**Article 4 :** PRECISE que le règlement de la dépense sera imputé sur le compte 6228 pour l'exercice 2019 et ultérieur.

Le Président



Frédéric M. LOSSI

Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis

